

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 renouvelant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Oise – Formation « Sites et Paysages »

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R.341-16 à R.341-25 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

Vu les décrets n°s 2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2006, modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 renouvelant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en sa formation "Sites et Paysages" pour une durée de trois ans, modifié par l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016 ;

Considérant que l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 précitée a inscrit de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique, en fixant notamment les conditions de délivrance et de mise en œuvre de l'autorisation ;

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 précité, pour ce qui concerne la formation Sites et paysages - "Eolien" ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation « Sites et Paysages » se compose ainsi qu'il suit :

1. collège de représentants des services de l'État

- deux représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- un représentant du service territorial de l'architecture et du patrimoine,
- un représentant de la direction départementale des territoires,
- un représentant de la direction régionale des affaires culturelles.

2. collège de représentants élus des collectivités territoriales

- **deux conseillers départementaux désignés par le conseil départemental de l'Oise**

Titulaires	Suppléants
Mme Nicole Colin	Mme Nicole Ladurelle
Mme Nicole Cordier	Mme Martine Borgoo

- **deux maires désignés par l'union des maires de l'Oise**

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle Barthe, Maire de Cernoy	M. Jacques Pinsson, Maire de Villers-sous-Saint-Leu
M. Jean-Paul Douet, Maire de Montagny-Sainte-Félicité	M. Jean-François Dufour, Maire de La-Neuville-en-Hez

- **un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire**

Titulaire	Suppléant
Mme Béatrice Martin, Agglomération de la région de Compiègne	M. Patrick Floury, Président de la communauté de communes de la Basse Automne

3. collège des personnalités qualifiées

- **deux représentants "sciences de la nature, protection des sites ou du cadre de vie"**

Titulaires	Suppléants
M. le Directeur d'agence de l'Office national des forêts ou son représentant	
Mme Nathalie Hébert, paysagiste conseil	Mme Jocelyne Duvert, paysagiste conseil

- **un représentant d'associations agréées de protection de l'environnement**

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Claude Bocquillon, ROSO	M. Franck Deboise, ROSO

- **deux représentants des organisations agricole et sylvicole**

Titulaires	Suppléants
M. Ludovic Chartier, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise	M. Patrice Paillard, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise
M. François Bacot, Les Forestiers Privés de l'Oise	M. Denis Harle d'Ophove, Les Forestiers Privés de l'Oise

4. collège des personnes compétentes

- cinq représentants en aménagement du territoire, urbanisme, paysage, architecture et environnement

Titulaires	Suppléants
M. Thierry Bourbier, chambre d'agriculture	M. Jean-Louis Parmentier, chambre d'agriculture
M. Benoît Duflos, conseil régional de l'ordre des architectes de Picardie	M. Jean-Marc Lepic, conseil régional de l'ordre des architectes de Picardie
M. Patrice Marchand, parc naturel régional Oise Pays de France	Mme Sylvie Capron, parc naturel régional Oise Pays de France
M. Pierre Dron, conservatoire des sites naturels de Picardie	M. Emmanuel Das Gracas, conservatoire des sites naturels de Picardie
M. Jean-Marc Hoeblich, Maître de conférences, Université de Picardie	M. Laurent Chalumeau, Maître de conférences, Géographe, Université de Picardie

Lorsque la commission est amenée à examiner des dossiers relatifs aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, le collège est représenté comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Thierry Bourbier, chambre d'agriculture	M. Jean-Louis Parmentier, chambre d'agriculture
M. Pierre Dron, conservatoire des sites naturels de Picardie	M. Emmanuel Das Gracas, conservatoire des sites naturels de Picardie
M. Jean-Marc Hoeblich, Maître de conférences, Université de Picardie	M. Laurent Chalumeau, Maître de conférences, Géographe, Université de Picardie
M. Giacomo Lunazzi, Syndicat des énergies renouvelables (SER)	Mme Coralie Saenz, Syndicat des énergies renouvelables (SER)
M. Loïc Espagnet, France Energie Eolienne (FEE)	M. Nicolas David, France Energie Eolienne (FEE)

ARTICLE 2

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 renouvelant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, les membres désignés sont nommés jusqu'au 21 mars 2019.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le directeur départemental des territoires de l'Oise, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le

31 MAI 2017

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Blaise GOURTAY